

MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

BULLETIN MUNICIPAL



n° 36



Photo : Michel Calvet

La Gazette de Layrac

DECEMBRE 2012

GLOSSAIRE

ALAE	Accueil de Loisir Associé à l'École
ALSH	Accueil de Loisir Sans Hébergement
DDT	Direction Départementale des Territoires
LE&C	Loisir Education et Citoyenneté
MG	Matière grasse
MS	Matière sèche
ONF	Office National des Forêts
ORSEC	Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPR	Plan de prévention des Risques
PPRI	Plan de prévention des Risques d'Inondation
SDEHG	Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne
SIAH	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique
SIERDT	Syndicat Intercommunal d'Eau de la Rive Droite du Tarn
SIGEP	Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics
TLE	Taxe Locale d'Équipement
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année... le moment de prendre de bonnes résolutions !

Et si nous agissions tous ensemble pour améliorer la protection de l'environnement, favoriser le recyclage, éviter les gaspillages ?

La nouvelle collecte des ordures ménagères et assimilés qui entre en vigueur en ce début d'année 2013 va dans ce sens. Quasiment tous les foyers ont été dotés de bacs individuels, ainsi la collecte de tous les déchets recyclables allège la partie des ordures ménagères incinérées et permet une valorisation du tri. Cela devrait aussi faire diminuer, voire disparaître les dépôts sauvages que l'on peut apercevoir auprès des points de collecte.

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (Grenelle I) prévoyait d'intégrer dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans un délai de cinq ans, une part variable devant prendre en compte la nature, le poids ou le volume des déchets. Le Grenelle II (loi du 12 juillet 2010) poursuit dans ce sens. La loi de finances pour 2012 a fixé les modalités techniques de mise en œuvre de cette variable incitative possible à partir de 2013.

La Communauté de Communes n'en est pas encore à ce stade, cependant nous nous inscrivons dans ce processus de volonté de réduction des déchets et de valorisation de tout ce qui est recyclable tout en maîtrisant le coût de la TEOM.

Tout changement dans nos habitudes peut en perturber certains, engendrer des craintes souvent infondées. Nous devons admettre que notre vie quotidienne évolue et cela nécessite donc des adaptations.

Et si pour finir, comme le disait Voltaire, nous faisons nôtre cette pensée : « *j'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé* »... C'est ce que je souhaite pour chacun d'entre vous pour cette nouvelle année.

J. Bonnet

**L'ensemble des conseillers se joint à moi pour vous souhaiter
une excellente année 2013.**

**Nous vous invitons à partager un moment de convivialité
lors de la cérémonie des vœux,
le dimanche 20 janvier à 11h30 à la salle polyvalente.**

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 26 septembre 2012:

1) Projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'études de la vallée du Tarn.

Pas d'opposition à la dissolution de ce syndicat qui n'a plus d'action. Cette dissolution sera effective après accord du préfet.

2) Demande d'inscription sur la liste d'attente d'autorisation de stationnement de taxi.

M. Bondoux Laurent de Bessières, demande son inscription sur la liste d'attente. Son dossier devra être régularisé car il n'est pas domicilié à Layrac.

3) Devis pour les travaux de peinture.

Peinture des volets des appartements : 2 devis

- M. Penchenat de Mirepoix 3973,22 € TTC

- M. Negro du Born 4748,12 € TTC

Choix de M. Penchenat (revoir le taux de la TVA appliqué).

4) Décision modificative N°1 : pour les dépenses de travaux non prévues au budget primitif. Votée à l'unanimité.

5) Dispositions spécialisées ORSEC : stockage et distribution des comprimés d'iode.

Les comprimés précédemment distribués et stockés à la mairie sont à présent périmés.

Un renouvellement de ces comprimés d'iode est prévu, mais ils ne seront pas stockés dans les mairies.

La nouvelle organisation d'approvisionnement auprès de la plate-forme de stockage et de distribution à la population est à prévoir et à intégrer au Plan Communal de Sauvegarde.

6) Mission de maîtrise d'œuvre.

Le dossier pour le choix de l'architecte pour la rénovation de la salle a été réalisé.

Parution prévue dans la Dépêche le 1er octobre.

7) Questions diverses :

➤ Point sur les locations : les 2 appartements libres sont reloués à partir du 1^{er} octobre.

➤ Point sur les travaux : les marches des escaliers ont été réparées ; la remise en état du duplex est terminée (travaux en régie).

L'isolation de la toiture est prévue pour le mois de novembre.

Une terrasse pourrait être réalisée à l'appartement du rez-de-chaussée car le sol est très inégal ; elle peut être faite avec des dalles au moindre coût. Travaux à envisager au printemps.

➤ Projet d'extension d'éclairage public, dans le secteur de Rouzet.

Mme Bonnet fait remarquer que les écoliers et collégiens sont nombreux dans ce hameau et la route est étroite. La circulation des piétons sur certaines périodes de l'année est donc

dangereuse. Elle propose d'installer un éclairage public dans ce secteur.

Certaines personnes qui y habitent, d'après M. Besse, souhaitent éviter la pollution lumineuse. Cependant, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne sera consulté pour un projet d'éclairage avec économie d'énergie.

➤ Enquête de contenance : à partir du 2 octobre, des enquêteurs vont passer chez tous les habitants. afin de recueillir les informations nécessaires à l'attribution de bacs.

Les conteneurs seront stockés dans la salle polyvalente en attendant la distribution en décembre.

Le nouveau mode de collecte ne doit pas faire augmenter le prix de la taxe d'enlèvement des ordures tout en offrant un service plus étendu.

Les bacs sont prévus pour recevoir plus tard une puce ce qui permettra ainsi à chacun de payer en fonction de la quantité de déchets produits en motivant pour un tri maximum des déchets recyclables.

Séance du 17 octobre 2012 :

1) Le point sur le Marché Public concernant la réhabilitation de la salle.

Il y a eu 30 demandes de dossiers.

Certains architectes ont fait des remarques sur le dossier, l'obligation de passer par un bureau d'études leur paraissant inadaptée, des études complémentaires demandées alourdissant le coût...

Ces nouvelles contraintes retardant la constitution du dossier de demande de subventions, ajoutées aux difficultés à connaître à ce stade le taux des subventions et par là l'incertitude d'obtenir un emprunt à un taux acceptable, nous conduisent à nous interroger sur la faisabilité du projet.

A l'unanimité, il est décidé d'arrêter la procédure adaptée de passation de marché public.

Un arrêté pour déclarer sans suite le marché, avec pour motif l'incertitude d'obtention d'emprunts et de subventions sera pris. Décision adoptée à l'unanimité.

2) Travaux indispensables.

Il est envisagé de faire seulement les travaux de remise aux normes, préconisés dans le rapport après le passage de la commission de sécurité, pour pouvoir rouvrir la salle, soit la mise aux normes électriques et l'installation du téléphone. La cuve de gaz a déjà été enlevée.

Le remplacement des radiateurs électriques, l'aménagement des sanitaires et la réparation de la zinguerie sont aussi nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

3) Dispositif de lutte contre l'incendie.

La compétence entretien des poteaux d'incendie peut être transférée au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, cependant les modalités sont complexes. La Préfecture a demandé d'annuler la délibération prise le 5 avril, une nouvelle délibération devra être prise ultérieurement.

4) Questions diverses.

- Appartements : l'isolation a été refaite.
- Les impayés pour le duplex (charges de fin 2011, loyer et charges de janvier 2012) n'ont pas été régularisés à ce jour.

Séance du 14 décembre 2012 :

1) Décision modificative N°2 : Vote à l'unanimité.

- Régularisation du compte 1313 au compte 1323.
- Régularisation du versement de la TLE (1523 p) concernant le Permis de Construire déposé par M. Broens mais annulé.

2) Contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion : Mise en concurrence obligatoire des contrats avant la fin du contrat au 31 décembre 2013.

Vote à l'unanimité.

3) Approbation de la modification partielle des statuts du SIAH du PAR de Villemur.

- **article 7** : intervention hors du territoire pour réaliser des prestations de service dans le domaine de compétences de l'aménagement de cours d'eau dans la limite du périmètre hydrographique de son secteur.
- **article 8** : fixant les contributions des communes adhérentes à la réalisation des prestations.

4) Inscriptions sur la liste d'attente des taxis.

- Agrément de Cyrielle Manesso : le dossier est complet, il sera envoyé à la Préfecture.

5) Devis pour les réparations prévues à la Salle Polyvalente : acceptés.

- Devis d'électricité et de remplacement de chauffage (bar et sanitaires): 16 029 p
- Zinguerie : 5 873p

6) Le point sur le nouveau mode de collecte des déchets.

L'élue référent et l'agent technique ont été secondés par des élus mais aussi des bénévoles pour assurer la préparation des conteneurs et les documents explicatifs. La distribution a été prévue sur 4 demi-journées.

Les anciens bacs seront récupérés par la communauté de communes dès le 2 janvier. Ils pourront être revendus aux modalités décidées au prochain conseil communautaire en janvier.

7) Questions diverses :

- Obtention de la subvention de 65% pour la réfection du toit de la mairie et isolation.
- Parquet de la sacristie : devis renvoyé signé, pour le moment en attente de réponse.
- Dates des festivités : Vœux du maire 3ème dimanche de janvier : 20 janvier à 11h30
- Demande d'installation d'éclairage public Chemin de Rouzet, subventionné à 70%.
- Les gravières : M. ZAGO, propriétaire des gravières, propose de céder la parcelle du petit lac et d'y réaliser quelques aménagements ; il demande en contre partie une révision du PLU pour rendre constructible les parcelles des deux grands lacs.
Des informations déjà prises auprès du SCOT et du bureau d'études qui a instruit le PLU ont confirmé les réponses que nous avons déjà données à M. Duren, son gendre. Cette zone est une zone naturelle en voie de classement ZNIEFF 2ème catégorie donc inconstructible.

STOP INFOS...

SUIVI DE LA CONCENTRATION DE DIOXINES DANS LE LAIT, LES OEUFS ET LES SOLS

Dans le cadre de la « Commission de suivi dioxine », ECONOTRE a présenté le 22 novembre 2012 les résultats des analyses effectuées le 17 septembre 2012, sur quatre exploitations situées sur les communes de Buzet, Roquemaure et Layrac.

Rappelons que :

- 1) ce suivi a démarré en 2004, 10 séries de prélèvements ont été réalisées (22/04/04, 07/09/04, 20/09/05, 22/09/06, 18/09/07, 5/09/08, 7/09/09, 6/09/10, 25/08/11, 17/09/12).
- 2) les résultats sont exprimés en picogrammes (pg)* par gramme (g) de matières grasses (MG) (lait ou ò ufs) ou de matières sèches (MS) (sols);
- 3) *1 pg = 0.000000000001g = 0.000000000000001 kg ;
- 4) les normes européennes sont de 2.5 pg par g de MG pour le lait et les ò ufs commercialisés et de 40 pg par g de MS pour les sols (restriction des cultures au-delà de ce seuil).

BILAN DES RÉSULTATS

LAIT : 0.15 pg/g de MG. Ce résultat est très satisfaisant, et sans évolution significative (résultats précédents entre 0.15 et 0.48 pg/g MG).

OEUFS : valeurs entre 0.89 et 4.7 pg/g de MG (valeurs antérieures situées entre 0.43 et 6.9 pg/g de MG).

SOLS : valeurs entre 0.89 et 1.9 pg/g MS, les valeurs sont dans les valeurs normales (résultats précédents entre 0.35 et 25 pg/g MS).

Au vu des fluctuations observées dans les ò ufs et les sols, les résultats sont à rapprocher des pratiques habituellement identifiées dans les élevages familiaux :

- Alimentation à même le sol
- Brûlage de déchets de jardins
- Épandage de cendres dans l'enclos des poules

CONCLUSIONS

Ces résultats ne révèlent aucune évolution notable, liée ou non à l'incinérateur sur la concentration en dioxines du sol, du lait ou des ò ufs dans l'environnement du site ECONOTRE.

De nouvelles mesures seront réalisées en 2013 (période d'échantillonnage, protocole et laboratoire identiques).

Compte-rendu de Mme Carine Martin

Bulletin municipal ó Layrac sur Tarn - N°36 décembre 2012 .

STOP INFOS...

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Sont concernés tous les Français, garçons et filles âgés de 16 ans. Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté vous pouvez :

- Vous adresser à la Mairie de votre domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
- Créer un compte sur Internet : www.mon.service-public.fr

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COORDONNEES

Communiquées par

Mme Françoise IMBERT députée de notre circonscription :

-Secrétariat

17 Allée des Mauges BP 70122

31772 COLOMIERS CEDEX

Tél 05 34 26 03 90 Fax 05 61 78 61 94

e-mail : imbert.francoise@wanadoo.fr

28 Route de Fronton 31140 AUCAMVILLE

Tél 05 62 80 45 88 (sur rendez-vous)

STOP INFOS...

PLAN DE DEVELOPPEMENT de massif de Villemur sur Tarn.

Depuis deux ans, dans le cadre d'une action de développement forestier mené sur le territoire de la Communauté de Communes de Villemur, le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées (C.R.P.F.), établissement public chargé de conseiller et d'informer les propriétaires privés les accompagne dans leurs projets (coupes, reboisement...)

Vous êtes propriétaire forestier d'une ou plusieurs parcelles sur notre commune, vous avez la possibilité de bénéficier des conseils techniques personnalisés en contactant M. serge CAMPO du C.R.P.F. qui effectuera une visite diagnostic de vos parcelles. Cette visite est gratuite, ne vous engage en rien mais elle constitue le moyen d'avoir un avis de professionnel.

Vous pouvez prendre contact avec :
Serge CAMPO
CRPF de la Haute Garonne
Maison de la Forêt - 7 Chemin de La Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél : 05 61 75 42 00 et 06 76 98 51 66

STOP INFOS ...

RAPPEL DES DATES CONCERNANT LA NOUVELLE COLLECTE DES DECHETS

Les ordures ménagères seront collectées tous les mercredis,
sauf la semaine 19 : le samedi 11 mai.

De nouveaux services

- Les déchets recyclables seront collectés tous les 15 jours (semaines impaires) le jeudi, sauf
semaine 19 : le samedi 11 mai
et semaine 33, le samedi 17 août
- Les encombrants seront collectés une fois par mois sur inscription par appel téléphonique au 05 63 03 84 53 (voir calendrier)
- Les déchets verts seront collectés une fois par mois sur inscription par appel téléphonique au 05 63 03 84 53 (voir calendrier)

Le verre doit toujours être amené au collecteur.

La déchetterie continue à fonctionner avec les mêmes horaires et dans les mêmes conditions.

Reportez-vous aux différents documents qui ont été distribués au moment de l'attribution des bacs, pour plus d'informations.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 :

population municipale : 329

population comptée à part : 5

population totale : 334

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune.

La population comptée à part comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur une autre commune mais ayant conservé une résidence dans notre commune (étudiants par ex).

Pour plus d'information, connectez-vous sur le site insee.fr

CHEZ NOUS...

ETAT CIVIL

Naissance

Charly POMA le 9 novembre 2012 (699
Chemin des Couloms).

Décès de:

- M. Claude LAGUERRE, le 23 août à son domicile (Chemin de Rouzet).
- Mme Odette MARTINEZ-BIBIA, le 25 décembre (24 côte de la Vierge)
- Mme Simone NARACH-CLAVE le 30 décembre (Route de Mirepoix).

Mariage :

Le 15 août 2012, Emma DUPHENIEUX a épousé Florian DECAVELE.

VILLAGE FLEURI

Les lauréates du concours des Villages fleuris de la Haute Garonne sont encore cette année :

- Mme Josette TATOUAT
- Mme Arlette GILET
- Mme Lucie LABOUYSSE

Site Internet.

www.layrac-sur-tarn.fr

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

En cas d'urgence : appeler
Mme Bonnet au 05 61 35 36 84.
M. Brousse au 05 61 35 36 35

NOUVELLE ADRESSE DES RESTOS DU COEUR



Domaine de Sagnes- 976
31340 VILLEMATIER

Le centre de distribution est ouvert
tous les jeudis après-midi
De 13h30 à 16H30

Renseignements au 06 21 35 12 08

Une nouvelle association caritative : « LE PANIER VILLEMURIEN »

Cette nouvelle association est ouverte tous les mardis de
9h à 11h30 et 14h à 16h30, sauf pendant les fêtes.

Réouverture normale à partir du mardi 8 janvier 2013.

Outre l'aide alimentaire (avec une légère participation de 1 à 3€),
l'association dispose de vêtements et de jouets pour les enfants.

Ce local se situe Rue des Huguenots à Villemur
(Ancien local des Restos du Cœur).

Pour tout renseignement : 06 82 21 95 33 ou 06 06 46 08 75

PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

Traditions et mentalités de notre village.

Notre village conserve un certain nombre de traditions ancestrales d'essence rurale qui en assurent la cohésion et dont la pérennité témoigne de notre attachement à la mémoire collective.

Si les veillées d'antan ne sont plus qu'un souvenir lointain, l'entraide, l'intérêt portés aux voisins, à leur état de santé, leur parentèle, leurs projets s'inscrivent dans cette communauté d'habitants rappelant les communautés rurales de l'Ancien Régime avec mise en commun des ressources et de l'outillage pour exploiter ensemble un ou plusieurs manses (exploitations agricoles).

Contrairement à une assertion répandue, le temps n'était pas immuable mais dicté par le cycle des saisons et les progrès techniques bousculant les mentalités étaient lents.

Ainsi, il fallait neuf jours en diligence, voiture de poste et coche d'eau pour gagner la capitale. En 1856 le chemin de fer Bordeaux-Sète mettait Toulouse à une journée de Paris. Le temps s'était contracté, l'espace appelait à une migration, une envolée vers la ville où l'activité industrielle depuis le Second Empire (1852-1870) battait son plein.

L'ombre du clocher, l'angélus du matin et du soir appelant aux travaux des champs, le glas révélant une famille endeuillée, le garde champêtre, successeur du bayle (juge seigneurial) rythmant les décisions communales ne suffisaient plus à alimenter les conversations. Pour autant l'invocation des saints, veillant sur nos morts et nos vivants se maintenait, Saint Blaise, évêque et martyr évoque les épizooties, la guérison des troupeaux mais aussi le croup, cette diphtérie membraneuse qui tuait principalement nos enfants.

Aujourd'hui, la fête de notre village se fait sous son vocable et se poursuit par la liste de nos morts tués au champ d'honneur, connus ou inconnus, pour défendre la Mère Patrie notre territoire.

Les croix de Mission rappellent l'importance du spirituel, le religieux inscrit dans le temporel et mâtiné de magie remontant aux temps obscurs des fées, des fontaines sacrées et des sources miraculeuses.

Les témoignages et la connaissance se transmettent de façon empirique, par voie orale. Nos anciens, non sans nostalgie en conservent une impression diffuse. Le temps à venir, les récoltes bénies à la Fête-Dieu et préservées des orages destructeurs ou de la canicule...

Aujourd'hui si les fêtes sont moins suivies et si l'esprit s'en détache, il n'en demeure pas moins chez les jeunes générations cet attrait des choses du passé et de cette longue durée qui leur paraît comme un heureux temps. Et pourtant, les lettres de nos aînés nous rappellent leur dur labeur, leurs journées interminables, les décès subits et mystérieux, une violence quotidienne mais aux sanctions très lourdes pour leurs auteurs, une misère sociale que ne pouvaient combler les associations charitables.

Au règne de l'instantané, de l'immédiateté d'aujourd'hui s'opposaient les joies et sacrifices d'autrefois mais le fondement de l'homme à la recherche du sens de son existence en accord ou non avec la nature a-t-il profondément changé ?

Robert Mosnier

LES MOTS CROISES DE JPA...

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2		■			■				■			
3												
4						■					■	
5												
6			■		■			■		■		
7												
8		■		■		■	■	■				
9												
10				■					■	■	■	
11					■							
12												

HORIZONTAL : 1 : Métier de gourmandises. 2 : Conjonction. Partira. Ecorce. 3 : Sert à voir. 4 : Sommet Dérangé. Rase mal. 5 : Qui veut un certain ordre. 6 : Saint normand ennuyé. Patron. Langue. 7 : Laisser tranquille un état étranger. 8 : vrai. 9 : Siège suspendu. 10 : Friandise à problème .11 : Gendarme. Averses. 12 : Proche.

VERTICAL : A : Guinée. B : Près de la nature. Ecorces contrariées C : Lire une histoire. Ont trop bu ici aussi. D : Cherchai sans conviction. Robe mal fichue. E : docteur. Poil tout retourné. F : Existe mal. Alcool sauvage. Monnaie étrangère. G : Trop cuite bien sûr. Traité de plusieurs pays. H : Coiffure. Cela ne vaut rien. I : Toute. Démonstratif. J : Chez le notaire. Propre. Dedans. K : Peu sans fin. Cher ici un peu plus. Plus. L : Méchante au possible.

Solutions N° 35

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	L	E	G	I	S	L	A	T	I	V	E	S
2	A	M	R	■	■	O	C	A	R	I	N	A
3	I	S	O	L	O	I	R	■	N	■	T	R
4	C	■	G	A	G	N	E	■	A	P	O	K
5	I	S	■	V	T	■	■	■	M	E	L	O
6	T	■	G	A	U	C	H	E	■	R	A	S
7	E	A	U	■	■	■	E	M	O	D	■	Y
8	■	R	E	P	U	B	L	I	Q	U	E	■
9	M	A	R	I	N	E	■	R	U	■	T	U
10	A	■	E	L	E	C	T	I	O	N	■	R
11	T	P	■	E	U	■	O	M	I	S	E	N
12	H	O	L	L	A	N	D	E	S	■	T	E

LA VIE A L'ECOLE...

A la rentrée de Toussaint :

- l'école maternelle accueillait 59 enfants (dont 7 de Layrac),
- l'école élémentaire accueillait 97 élèves (dont 10 de Layrac).

L'équipe enseignante est stable à la maternelle avec Mmes Hélène Fabre et Christine Billard mais enregistre un changement à l'école élémentaire : Mmes Fabienne Galino-Boisset, Anne Dossier, Christine Thomas ; Sylvie Jacomis et Stéphanie Maynadier (nouvelle arrivée) sur 2 mi-temps

EVOLUTION DES STRUCTURES

Les communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix ont fait le choix d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal ce qui a permis d'améliorer les conditions de l'enseignement et la création d'une école maternelle

Par la suite, la création des ALAE et ALSH a offert aux parents des moyens de garde et animation les jours de classe, mais aussi sur les périodes de vacances scolaires.

Nous constatons actuellement un effectif à la hausse surtout à l'école maternelle, ce qui conduit l'association *Loisir Education & Citoyenneté* à la demande du SIGEP à ouvrir à Bondigoux le service ALAE à compter de la rentrée de janvier 2013. Lors de l'extension de l'école, les locaux spécifiques avaient été prévus à cet effet, ainsi qu'une classe supplémentaire.

Les enfants scolarisés à l'école maternelle seront accueillis le matin dès 7h30 et le soir après les cours de 15h50 à 18h30 ; le service existait déjà pour la pause méridienne.

L'ouverture du site de Bondigoux engendrera pour certaines familles des déplacements supplémentaires matin et soir... mais en évitera à d'autres. Cette mesure s'impose pour des raisons de sécurité car les locaux de Mirepoix sont devenus trop exigus pour recevoir tous les enfants du RPI qui bénéficient de ces services malgré l'utilisation du préfabriqué installé durant les vacances de Toussaint. Par ailleurs l'effectif des petits justifie un accueil spécifique dans leur école.

M. Olivier BEL assure une mission de coordination depuis le départ de Véronique Montaner.

LA VIE AU VILLAGE...

ECHOS DE LA FETE LOCALE

Traditionnel moment de recueillement au Monument aux Morts



Animation originale au moment de l'apéritif concert
Elise Alvarez, haut perchée, dans un de ses numéros de jonglage



Les 2 couples de nouveaux arrivants présentés:
Rémi et Carole Turpin,
Laurent Agullana et Magalie Auffit avec
une partie du conseil municipal et le
conseiller général



Photo La Dépêche

Une vue des participants
le samedi soir
écoutant l'orchestre de Nanou Passion
et dégustant le repas servi
par J Marc Lavaille



BONNE ANNEE 2013